



Sargé sur Braye



LE SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	3
Les délibérations du conseil municipal.....	4-6
Le budget.....	7
Le camping municipal.....	7
Les tarifs municipaux.....	8
Les informations mairie et Agence postale communale.....	8
La gendarmerie.....	9
Le ramassage des ordures ménagères.....	9
Les travaux	10-11
La démographie.....	12
Les numéros utiles	13
Les indispensable pour vos rendez-vous	13
Notre territoire.....	14-15
Le calendrier 2026.....	16 et 21
Time Line sergetier	17 à 20
Les permanences à Mondoubleau.....	22
Les commerçants et services.....	23
Les nouveaux commerçants.....	24
Le SICEPP	25
Les animations.....	26-28
Le Festival Happy Country Day 41/72.....	29
Les associations.....	30 à 33
L'École primaire publique	34
Informations diverses.....	35
Règle du jeu Time Line.....	36

Le bulletin municipal de Sargé-sur-Braye n°25 est une publication de la Mairie de Sargé-sur-Braye

Direction de la publication :
Martine, Sonia, Sabine, Virginie,
Thierry, Catherine et Jean-Marie.

Photos - Illustrations (sauf mentions contraires) :
Mairie, école et associations - freepik.com

Réalisation et impression :



72120 St-Calais - 06 87 90 51 76

LES QR CODES



Ils sont partout, tout autour de nous,
dans nos maisons, dans la rue,
dans les transports...

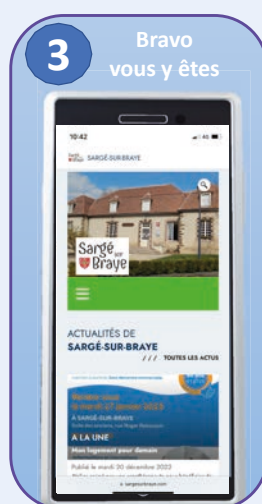
Mais qui sont-ils ?

Créé au Japon en 1994 pour l'entreprise Toyota, le QR Code est un code barre nouvelle génération. Il vous permettra de lire des informations* via un téléphone, une tablette très rapidement.

*Informations possible : un site internet, une vidéo, d'autres contenus numériques (images, photos, sons, documents, pdf...), une adresse mail, un billet de train, un formulaire de paiement, une carte de visite, un plan d'accès...

À vous maintenant !

Ouvrez votre appareil photo ou l'application scanner de votre téléphone et scannez le QR Code.



Le Mot du maire



**Chères Sergetières,
chers Sergetiers,**

En ce début d'année 2026, au nom du conseil municipal, je vous présente tous mes meilleurs vœux de santé, de sérénité et de réussite pour vous et vos proches. Pour moi ces vœux ont une saveur particulière, en effet, ils marquent à la fois la clôture d'une année riche en réalisations que vous allez découvrir dans ce bulletin et l'approche de la fin de mon mandat à vos côtés.

L'année 2025 nous laissera des souvenirs contrastés et beaucoup d'interrogations pour le futur autant au niveau national qu'au niveau mondial. En effet, le monde traverse une période troublée : les conflits se multiplient, les tensions s'aiguisent et beaucoup d'entre nous ressentent une forme d'impuissance voire d'inquiétude face à l'instabilité internationale et surtout face aux populations qui souffrent.

Notre pays, lui aussi, connaît des difficultés : les repères politiques se brouillent, la confiance dans les institutions s'effrite, et l'Europe elle-même, pourtant fondée sur la paix et la solidarité, semble parfois vaciller.

Mais c'est précisément dans ces moments incertains que les territoires comme le nôtre prennent tout leur sens : **celui de la proximité, du lien humain, du vivre ensemble, le sentiment d'être connecté à la réalité quotidienne.**

Malgré ces circonstances, vous découvrirez dans ce bulletin que 2025 a été une année active pour notre commune. Plusieurs chantiers ou achat de matériel ont été menés à bien. L'année 2026 s'ouvre quant à elle sur un projet majeur : la restauration de l'église St Martin. Au moment où j'écris ces quelques lignes, nous attendons le vote du budget de l'état afin de confirmer l'attribution de la subvention DRAC, essentielle pour lancer ce chantier.

Je tiens à remercier l'équipe municipale pour son engagement tout au long de ces 6 années. Je remercie les agents communaux, que ce soient les agents techniques ou les secrétaires, qui accomplissent chaque jour un travail remarquable, souvent discret, mais essentiel au bon fonctionnement de la commune.

Et bien sûr, je vous remercie, vous, les habitants de Sargé, pour votre confiance, votre patience parfois, vos suggestions, vos encouragements, et même vos critiques, qui nous poussent à faire toujours mieux.

Je vous adresse, à toutes et à tous mes salutations chaleureuses.

Votre maire, Martine ROUSSEAU

Belle année 2026 !

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé des comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal

Compte-rendu du 16 janvier 2025

1/ **Autorisation d'engager des dépenses d'investissement** en 2025 avant le vote du budget à hauteur maximum du quart des crédits ouverts en 2024 :

- Soit 89 600 € pour un maximum autorisé de 138 214,19 € pour le budget principal
- Soit 2 000 € pour un maximum de 9 225,42 € pour le budget annexe assainissement

2/ **Autorisation de relancer le marché d'appel à maîtrise d'ouvrage** pour un architecte des travaux de l'église Saint Martin. Acceptation de la nouvelle proposition financière à 1 000 € de l'AMO, M. ROCCHI, pour le suivi de ce marché.

3/ **Accord de signer la convention de parrainage** pour les actions des élèves, à mener sur le site et au collège, concernant l'ENS de la Mutte.

Compte-rendu du 22 février 2025

1/ **Choix de l'offre de l'architecte**, Martine RAMAT, pour un montant de 67 860 € TTC. M^{me} RAMAT a obtenu la meilleure note globale et répond à toutes les conditions de règlement de consultation.

2/ **Renouvellement du poste d'adjoint administratif** en CDD à 29 h 00 hebdomadaires dans les mêmes conditions soit 21 h à l'agence postale communale et 8 h au secrétariat de mairie pour un an à compter du 15 mars 2025.

3/ **Mise en location** de l'ancien local des pompiers pour un loyer mensuel de 170 €/mois.

4/ **Définition du nouvel âge** ouvrant droit à gratuité du repas des aînés à 67 ans et plus et le maintien du prix de repas à 35 €/personne pour les moins de 67 ans ou personnes extérieures de la commune.

5/ **Signature de la convention** avec le Cercle Généalogique pour relever les actes d'état civil restants à faire de la commune jusqu'en 1949 pour maximum 200 € par an soit équivalent à 1 111 actes traités par an sur 3 ou 4 ans.

Compte-rendu du 20 mars 2025

1/ **Application du seuil de rattachement** des autres charges et produits à 5 000 € pour le budget assainissement.

2/ **Approbation des Comptes Financiers Uniques** pour les budgets de :

♦ **Lotissement du Pavillon** : dépenses de fonctionnement d'un montant de 0,00 €. Recettes de fonctionnement d'un montant de 25 056,93 €, incluant le report de fonctionnement d'un montant de 25 056,93 €. Soit un excédent de clôture de 25 056,93 €.

Dépenses d'investissement d'un montant de 0,00 €. Recettes d'investissement d'un montant de 25 000,00 €, incluant le report d'investissement d'un montant de 25 000,00 €. Soit un excédent de clôture d'investissement de 25 000,00 €. Un excédent global de clôture d'exercice de 50 056,93 €.

♦ **Lotissement de l'Orée** : Dépenses de fonctionnement d'un montant de 203 178,80 €. Recettes de fonctionnement d'un montant de 203 178,80 €. Soit un résultat nul (0) de clôture de fonctionnement. Dépenses d'investissement d'un montant de 211 970,98 €. Recettes d'investissement d'un montant de 211 970,98 €. Soit un résultat nul (0) de clôture d'investissement. Un excédent global de clôture d'exercice nul (= 0 €).

♦ **Assainissement** : Dépenses de fonctionnement d'un montant de 133 216,99 €. Recettes de fonctionnement d'un montant de 146 984,53 €, incluant le report de fonctionnement d'un montant de 17 869,70 €. Soit un excédent de clôture de fonctionnement de 13 767,54 €.

Dépenses d'investissement d'un montant de 91 232,07 €, incluant le déficit d'investissement d'un montant de 34 714,63 €. Recettes d'investissement d'un montant de 92 710,04 €.

Des restes à réaliser de 30 556,00 € en dépenses d'investissement. Des restes à réaliser de 26 000,00 € en recettes d'investissement. Soit un résultat cumulé, avant restes à réaliser, excédentaire d'un montant de 15 245,51 € et excédentaire de 10 689,51 € après restes à réaliser.

♦ **Sargé-sur-Braye** : Dépenses de fonctionnement d'un montant de 876 568,24 €. Recettes de fonctionnement d'un montant de 1 415 436,43 €, incluant le report de fonctionnement d'un montant de 487 072,43 €. Soit un excédent de clôture de fonctionnement de 670 980,81 €.

Dépenses d'investissement d'un montant de 1 104 849,34 €, incluant le déficit d'investissement d'un montant de 218 427,14 €. Recettes d'investissement d'un montant de 1 400 692,84 €. Soit un déficit de clôture d'investissement de 207 695,58 €.

Des restes à réaliser de 54 856,64 € en dépenses d'investissement. Des restes à réaliser de 112 545,60 € en recettes d'investissement. Soit un résultat cumulé, avant restes à réaliser, excédentaire d'un montant de 463 285,23 € et excédentaire de 520 974,19 € après restes à réaliser.

3/ **Affectation des résultats pour les budgets de :**

♦ **Lotissement du Pavillon** : un excédent cumulé de fonctionnement de 25 056,93 €.

Un excédent cumulé d'investissement de 25 000,00 €
L'affectation du résultat de fonctionnement de 25 056,93 € en totalité au 002.

♦ **Lotissement de l'Orée** : les résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement étant nul (à 0 €), il n'y a pas d'affectation de résultat.

♦ **Assainissement** : un excédent cumulé de fonctionnement de 13 767,54 €

Un excédent cumulé d'investissement de 1 477,97 €

Un solde positif de restes à réaliser de 26 000,00 €

Un solde négatif de restes à réaliser de 30 556,00 €

Soit un déficit d'investissement après restes à réaliser de 3 078,03 €

L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de 13 767,54 € pour 3 079,00 € au compte 1068 (recettes d'investissement) et 10 688,54 € au 002 (recettes de fonctionnement).

♦ **Sargé-sur-Braye** : un excédent cumulé de fonctionnement de 670 980,81 €

Un déficit cumulé d'investissement de 207 695,58 €

Un solde positif de restes à réaliser de 112 545,60 €

Un solde négatif de restes à réaliser de 54 856,64 €

Soit un déficit d'investissement après restes à réaliser de 150 006,62 €.

L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de 670 980,81 € pour 151 000 € au compte 1068 (recettes d'investissement) et 519 980,81 € au 002 (recettes de fonctionnement).

4/ Vote des budgets primitifs 2025 pour les budgets de :

♦ **Lotissement du Pavillon :**

- En équilibre pour la section de Fonctionnement : dépenses = recettes = 125 010,56 €

- En équilibre pour la section d'Investissement : dépenses = recettes = 150 000,56 €

♦ **Lotissement de l'Orée**

- En équilibre pour la section de Fonctionnement : dépenses = recettes = 205 725,69 €

- En équilibre pour la section d'Investissement : dépenses = recettes = 200 252,27 €

♦ **Assainissement :**

- En équilibre pour la section de Fonctionnement : dépenses = recettes = 169 558,54 €

- En équilibre pour la section d'Investissement : dépenses = recettes = 94 145,26 €

♦ **Sargé-sur-Braye :**

- En équilibre pour la section de Fonctionnement : dépenses = recettes = 1 460 082,60 €

- En équilibre pour la section d'Investissement : dépenses = recettes = 1 030 676,22 €

5/ Maintien des taux d'imposition de la taxe foncière non bâti à 45,77 %, de la taxe foncière bâti à 44,85 % et de la taxe d'habitation à 12,98 % pour les résidences secondaires.

6/ Augmentation de 20 centimes du tarif de la surtaxe d'assainissement collectif portant son prix à 4,15 €/m³ à compter de 2025.

7/ Choix du devis de la SARP SOA d'un montant de 17 725,20 € TTC pour l'évacuation et le traitement des déchets de la cuve de la station.

8/ Signature de la convention avec l'association Éclair pour la mise à disposition de personnel et la location de matériel.

Compte-rendu du 23 avril 2025

1/ Choix des devis de l'entreprise Pigeon pour un montant de 34 914,30 € TTC pour le programme de voirie 2025, 5 290,09 € TTC pour les Goëvries et 3 565,99 € TTC pour le carrefour de la rue de la Mutte.

2/ Tirage au sort annuel parmi les électeurs de la commune des 3 personnes permettant de constituer la liste préparatoire des jurys d'assises 2026.

3/ Signature avec SUEZ du contrat de prestation de service pour l'exploitation, l'entretien des postes de relèvement et de la station d'épuration ainsi que du réseau pour un an à compter du 1^{er} juin 2025.

Compte-rendu du 22 mai 2024

1/ Vote des subventions communales lors de la 1^{ère} session d'attribution pour un montant total de 4 070 €.

2/ Accord pour le remboursement des cautions de deux anciens locataires de logements communaux pour 470 € et 305 € suite à leurs départs il y a plusieurs années.

3/ Émission d'un avis favorable sur le projet de la Paprec à Montmirail pour le développement du pôle recyclage et production d'énergies renouvelables.

4/ Choix de la candidature de Madame HEURTEVENT pour la réouverture prochaine du commerce de l'épicerie avec gratuité du loyer du commerce pendant 6 mois comme aide à l'installation des nouveaux commerçants. Le prix du loyer du commerce est fixé à 300 €/mois. Le prix du loyer du logement afférent à l'épicerie est fixé à 170 €/mois à devoir dès l'emménagement.

Compte-rendu du 10 juillet 2025

1/ Autorisation pour l'information et la publication de l'acte de servitude pour l'implantation d'une ligne électrique sur la parcelle communale E 950 à Les bordes. Les frais liés à la convention étant à la charge d'Enedis

2/ Maintien de la composition du Conseil Communautaire selon les modalités prévues à l'article L5211-6-1 comme il est actuellement c'est-à-dire à 27 conseillers dont quatre de Sargé-sur-Braye.

Compte-rendu du 1^{er} septembre 2025

1/ Fermeture de l'agence postale le samedi matin.

Ouverture les lundis et vendredis matin de 8h30 à 12h15. (En phase de test)

Mardi, Mercredi et Jeudi de 9h00 à 12h15.

Application des nouveaux horaires à partir du 29 septembre.

2/ Assujettissements des logements vacants depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Compte-rendu du 25 septembre 2025

1/ Choix du devis de l'entreprise Tessier à 6 841,83 € TTC pour le remplacement de la climatisation réversible de la boulangerie.

2/ Choix du devis de Décolum à 9 723,79 € TTC pour l'achat de luminaires décorations de Noël.

3/ Maintien du prix à 18 €/m² TTC pour des terrains du lotissement du Pavillon.

Compte-rendu du 23 octobre 2025

1/ Vote des subventions communales lors de la 2^{ème} session d'attribution pour un montant total de 5 610,00 € dont une subvention exceptionnelle pour le Happy Country Day.

2/ Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01/12/2025 et la modification

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du tableau des effectifs suite à cette création de poste.

3/ Admission en non-valeur d'un montant total de 376,19 € de 4 créances de 2017 à 2023.

4/ Accord d'éteindre une créance de 2016 d'un montant de 55,58 €.

5/ choix du devis de SUEZ d'un montant de 11 983,20 € TTC pour le renouvellement de la télésurveillance de la station d'assainissement.

6/ Décision d'intégrer à l'actif de la commune la maison de Monplaisir au montant estimé en 2017 à 100 000 € au compte 2132 n° inventaire 2017T0001 afin de régulariser les écritures comptables pour la vente de la maison au Département.

7/ Achat de 2 panneaux signalétiques écoliers rétro-réfléchissant pour un total de 1 435,20 € TTC chez Décolum pour installation au passage piéton sur la RD 921 devant l'école.

8/ Décision modificative suivante sur le budget annexe assainissement afin de couvrir l'échéance des intérêts d'emprunt du nouveau prêt pour la cuve de chlorure ferrique :

➤ **Section de fonctionnement – dépenses :**

- Chapitre 011 Article 622 « rémunération d'intermédiaires et honoraires » : -180,00 €
- Chapitre 66 Article 66111 « intérêts réglés à échéance » : +180,00 €

9/ Complément de la date d'application « à compter de 2025 » qui s'applique à la délibération du 20 mars 2025 n°D0092025

Compte-rendu du 26 novembre 2025

1/ Décision de procéder aux décisions modificatives budgétaires sur le budget annexe du lotissement de l'Orée 2025 :

➤ **Section de fonctionnement – Recettes :**

- Chapitre 70 Article 7015 « vente de terrains » : -14 896,44 €
- Chapitre 75 Article 757361 « subvention d'équilibre » : -7 109,07 €
- Chapitre 042 Article 71355 « opération ordre entre sections » : +22 005,51 €

➤ **Section d'investissement – Dépenses :**

- Chapitre 16 Article 168741 « remboursement avance commune » : -7 360,27 €
- Chapitre 040 Article 3555 « opération d'ordre entre sections » : +22 005,51 €

➤ **Section d'investissement – Recettes :**

- Chapitre 16 Article 168741 « autres dettes communes membres GFP » : +14 645,24 €

2/ versement de 14 645,24 € au titre d'une nouvelle avance remboursable faite par le budget principal de Sargé au budget annexe du lotissement de l'Orée.

3/ Adhésion au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2026, suite à la dissolution du COS au 31/12/2025, pour les agents actifs de la commune et la désignation du délégué élu et du délégué des agents.

4/ Montant du loyer de la maison située au 1 rue Camille Pasquier fixé à 394,59 €.

5/ Montant du loyer de la maison situé au 1 ter rue Camille Pasquier fixé à 349,66 €.

6/ Montant du loyer de l'appartement situé au 7 rue André Du Vigneau - appartement 3 fixé à 307,73 €.

Compte-rendu du 17 décembre 2025

1/ Modification des primes IFSE et le maintien des primes CIA à compter du 1^{er} janvier 2026

2/ Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2026

3/ Vote du coefficient global de modulation assainissement collectif à 0.750 et le vote de la contre-valeur qui en découle à 0,21 €/m³ pour 2026

4/ Signature de la convention pour la gestion de la carrière de la Mutte avec le Département, l'association Conservatoire des Espaces Naturels du 41, l'association Perche Nature et la commune

5/ Transfert d'une partie de l'ancienne Départementale 86 d'une longueur de 23 mètres dans la voirie communale.

6/ Versement d'une subvention exceptionnelle de 40 000 € du Budget Principal au Budget annexe Assainissement.

7/ Décision de procéder aux décisions modificatives budgétaires sur le budget annexe du lotissement du Pavillon 2025 :

➤ **Section de fonctionnement – Dépenses :**

- Chapitre 011 Article 6045 « Achat d'études terrains à ménager » : +741,67 €

➤ **Sections de fonctionnement – Recettes :**

- Chapitre 70 Article 7015 « Vente de terrain » : -37,85 €
- Chapitre 75 Article 757361 « Subvention d'équilibre » : +275,55 €
- Chapitre 042 Article 71355 « Opérations ordre Variation stocks terrains aménagés » : + 503,97 €

➤ **Section d'investissement – Dépenses :**

- Chapitre 16 Article 168741 « Remboursement avance commune » : -503,97 €
- Chapitre 040 Article 3555 « opérations ordre entre sections » : +503,97 €

8/ Remboursement partiel de l'avance remboursable du budget du Pavillon au Budget Principal au titre de l'avance remboursable faite

9/ Versement d'une subvention exceptionnelle de 3 887,34 € du Budget Principal au Budget du lotissement du Pavillon.

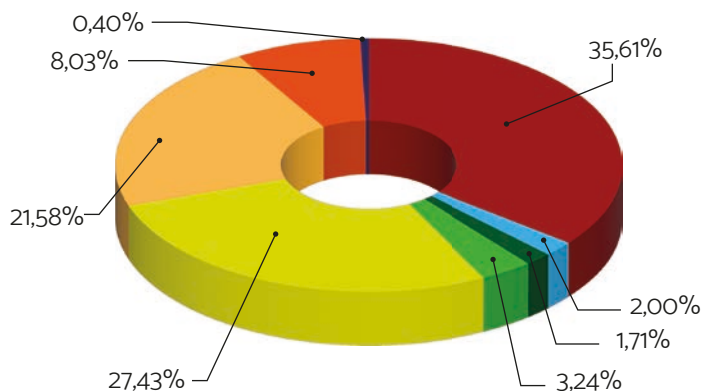
10/ Approbation du nouvel âge ouvrant droit à la gratuité du repas pour les habitants de Sargé de 68 ans et plus ainsi que le maintien du prix du repas à 35 €/personne pour les hors commune ou les personnes de moins de 68 ans.

11/ Décision des horaires applicables à compter du 22 décembre 2025 en mettant fin aux horaires tests révélés non concluants soit ouverture de 9h00 à 12h15 du lundi au vendredi.

LE BUDGET PRIMITIF 2025

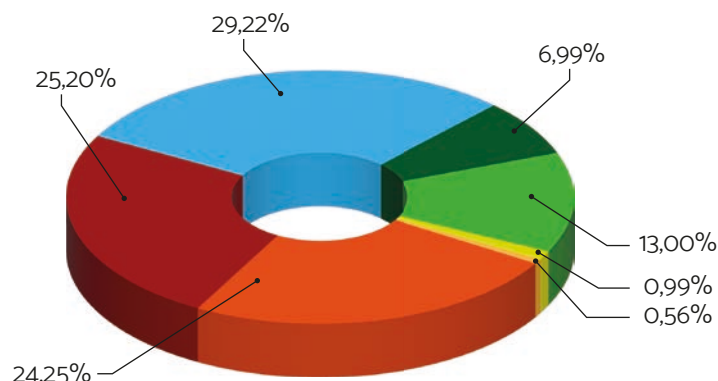
Recettes de fonctionnement : 1 460 082,60 €

002 Résultat d'exploitation reporté	519 980,81 €
013 Atténuations de charges	29 200,00 €
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	25 015,00 €
73 Impôts et taxes	47 240,00 €
731 Fiscalité locale	400 500,00 €
74 Dotations et subventions d'exploitation	315 100,00 €
75 Autres produits de gestion courante	117 217,79 €
76 Produits financiers	5,00 €
78 Reprises amortissements	5 824,00 €



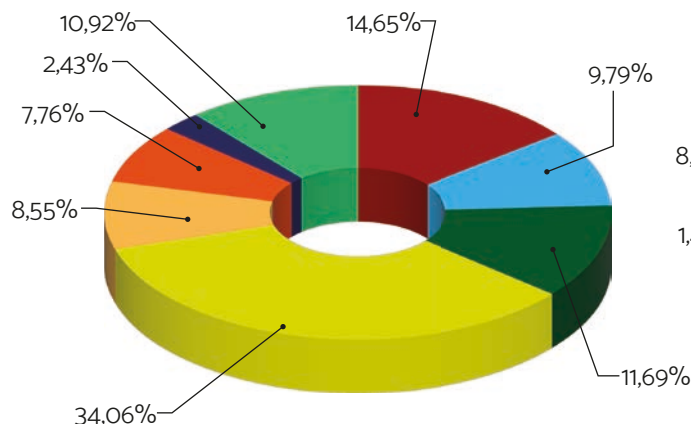
Dépenses de fonctionnement : 1 460 082,60 €

011 Charges à caractère général	367 903,14 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	426 600,00 €
014 Atténuations de produits	102 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	189 840,86 €
66 Charges financières	14 440,00 €
67 Charges exceptionnelles	8 212,79 €
023 Virement à la section d'investissement	351 085,81 €



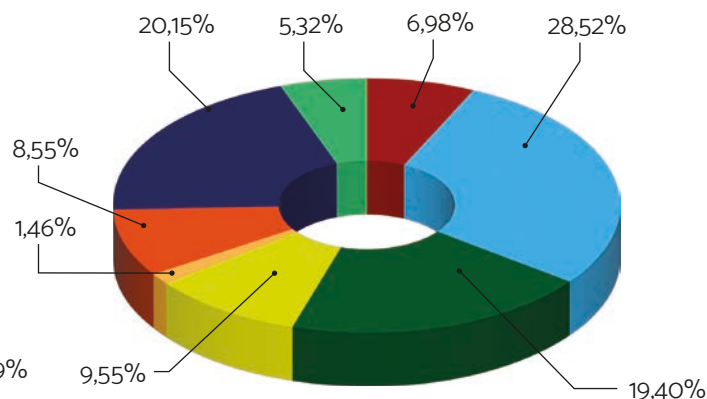
Recettes d'investissement : 1 030 676,22 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	151 000,00 €
13 Subventions d'investissement reçues	100 906,81 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	120 500,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €
021 Virement de la section fonctionnement	351 085,81 €
041 Opérations patrimoniales	88 138,00 €
024 Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	25 000,00 €
Restes à réaliser N-1	112 545,60 €



Dépenses d'investissement : 1 030 676,22 €

20 Immobilisations incorporelles	71 936,00 €
21 Immobilisations corporelles	294 000,00 €
23 Immobilisations en cours	200 000,00 €
10 Dotations, fonds et réserves	650,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	98 400,00 €
27 Autres immobilisations financières	15 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	88 138,00 €
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	207 695,58 €
Reste à réaliser N-1	54 856,64 €



Pour le camping, voici le point des chiffres de cette année :

	2023	2024	2025
Camping emplacements	8 547,40 €	9 019,60 €	11 098,30 €
Location Chalets	10 770,00 €	11 759,40 €	7 804,00 €
Machine à laver	30,40 €	38,00 €	53,20 €
Total	19 349,80 €	20 817,00 €	18 955,50 €

Le camping est toujours autant apprécié des campeurs. Le bilan de cette année est équivalent aux années précédentes avec plus de locations d'emplacements de camping et un peu moins de locations de chalet.



LES TARIFS MUNICIPAUX

Sous réserve de modifications en cours d'année 2026.

Location de la salle polyvalente et de la maison des associations

Salle polyvalente	Commune	Hors commune
Réunion / Vin d'honneur	80 €	100 €
Journée	250 €	280 €
Week-end	300 €	350 €
	Été	Hiver
MDJ	30 €	80 €
Boulodrome	40 €	

Location du gîte communal « Le Roussard »

Basse saison	235 € la semaine
Haute saison (de juin et septembre)	275 € la semaine
Très haute saison (juillet et août)	295 € la semaine
Week-end (2 nuitées)	195 € le week-end
Mid-week (4 nuitées)	215 € le mid-week

Location du logement meublé, 3 rue de l'Abbaye

Loyer mensuel	400 €
---------------	-------

Location des chalets du camping (d'avril à la Toussaint)

Période de location	BADIANE	MIMOSA
La semaine	390 €	360 €
« Mid-week » (4 nuits)	330 €	310 €
Week-end (vendredi-samedi ou samedi-dimanche)	180 €	160 €
Journée supplémentaire	80 €	80 €



LES INFORMATIONS MAIRIE et AGENCE POSTALE COMMUNALE



MAIRIE DE SARGÉ-SUR-BRAYE

6, rue de l'Abbaye
41170 SARGÉ-SUR-BRAYE

HORAIRES D'OUVERTURE au public

Mardi et jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Vendredi : 13h30 à 17h00

Téléphone : 02 54 72 73 17

Email : mairie.sarge@orange.fr

Site internet : www.sargesurbraye.com



AGENCE POSTALE COMMUNALE

18 bis, rue Roger Reboussin
41170 SARGÉ-SUR-BRAYE

HORAIRES D'OUVERTURE

⚠ Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h15

Téléphone : 02 54 72 73 00

Départ du courrier du lundi au samedi à 12h00.

La gendarmerie

Nous sommes une unité composée à l'heure actuelle de cinq personnels (six à l'avenir).

Nous sommes compétents sur les 118 communes de la Compagnie de Gendarmerie de Vendôme, ce qui comprend le secteur territoriale des brigades de Pezou, Droué, Mondoubleau, Montoire, Savigny-sur-Braye, Saint-Amand-Longpré, Marchenoir, Beauce-La-Romaine et Selommes.

Nous avons vocation à être au cœur de vos territoires en venant au contact de la population, des élus, des commerçants, des chefs d'entreprises, des agriculteurs, des responsables d'association, notamment par des patrouilles pédestres.

À ce titre, nous venons dans les mairies que nous avons déjà contactées, prendre ponctuellement des permanences où vous pouvez venir vous renseigner, exposer une problématique, déposer une main courante ou une plainte, ou tout simplement nous rencontrer.

Courant 2025, nous serons équipés d'un Gend'truck. Il s'agit d'un véhicule aménagé pour vous recevoir et prendre nos permanences directement sur la place de vos villages.

Nous communiquons déjà nos permanences en mairie et continuerons à le faire quand nous en serons dotés, via l'application nationale « Ma Sécurité », en plus de la communication faite par vos mairies.

Nous avons également des missions de prévention, que nous menons dans les écoles et collèges de vos secteurs,



mais aussi dans vos communes par le biais de réunions publiques sur des thèmes tels que les escroqueries, le démarchage téléphonique, le porte à porte et la lutte contre les cambriolages.

La Brigade Territoriale Mobile de Thoré-La-Rochette promène le « aller vers » la population, la communication et le bien vivre ensemble dans notre ruralité.

Quelques conseils :

Lorsque vous recevez un mail, un SMS, un appel, soyez toujours vigilant, assurez vous de l'identité réelle de celui qui en est à l'origine.

Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires, vos pièces d'identité, ni d'information personnelle quelle qu'elle soit.

Verrouillez votre maison, que vous soyez à l'intérieur, dans votre jardin, partis pour quelques minutes ou en vacances. Signalez à vos voisins de confiance et à la gendarmerie proche de chez vous, vos dates de vacances via le dispositif « Tranquillité vacances » qui permettra aux gendarmes de surveiller votre habitation.

Ne gardez pas d'espèce chez vous, et cachez vos bijoux précieux si vous en avez, soyez inventifs !

Le ramassage des ordures ménagères

À partir du 1^{er} janvier 2026, le nombre de levées des bacs d'ordures ménagères sera relevé. L'année 2026 servira de référence pour vous préparer à ce changement de mode de facturation qui démarrera à partir du 1^{er} janvier 2027.

Comment ça fonctionne ?

- Chaque bac est équipé d'une puce électronique unique.
 - Les camions de collecte sont dotés d'un système de lecture automatique qui identifie et enregistre chaque levée.
 - Une levée est comptabilisée uniquement si le bac d'ordures ménagères (OM) est présenté et collecté.
- 2026 = TEOM = Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères = valeur locative x taux d'imposition.
- 2027 = TEOMi = Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères incitative = part fixe (valeur locative x taux d'imposition réduit) + part variable (volume du bac x nombre de levées de l'année 2026 x prix au litre).

Pas de présentation du bac = pas de levée enregistrée = pas de facturation de la part incitative.

ATTENTION :

- La puce ne pèse pas le bac mais comptabilise les levées.
- Le calcul de la taxe ne se fait pas en fonction de la quantité de déchets mais bien au nombre de levées !

Placez la poignée de votre bac côté route si vous souhaitez qu'il soit collecté.

Pour rappel un dispositif d'exonération de la TEOM ou de la TEOMi est ouvert aux entreprises qui disposent d'une filière

d'élimination des déchets assimilables à des déchets ménagers et en font la demande tous les ans (avant le 14 juillet) pour l'année suivante. La décision d'exonération doit être prise par l'assemblée délibérante de la CCCP avant une date fixée par la loi. Pour bénéficier de l'exonération de TEOM de l'année N+1, l'entreprise demanderesse :

- Doit disposer d'un contrat, effectif et actif sur l'année N, de prestation de collecte et d'élimination des déchets assimilables à des déchets ménagers avec une entreprise compétente (ou de justificatifs équivalents) ou, à faire état d'un contrat avec le SYVALORM pour une souscription au service d'enlèvement de volumes supérieurs à 800 litres semaines en contrepartie du paiement de la redevance spéciale.
- Ne doit pas bénéficier du service donc ne pas déposer, au cours de l'année N, d'ordures ménagères ou d'encombrants à la collecte publique, ne pas faire d'apports de produits de même nature en déchetterie sans disposer d'une carte professionnelle payante.

Une information générale est diffusée, notamment par le site internet de la CCCP, et un formulaire type de demande d'exonération est transmis chaque année à l'ensemble des communes afin qu'elles puissent les relayer aux entreprises qui leur paraissent entrer dans ce cadre.

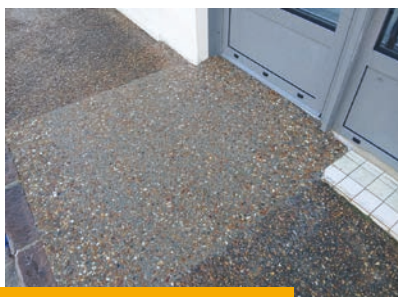
AMÉNAGEMENT ARRIÈRE SALLE POLYVALENTE



AMÉNAGEMENT CAMPING



AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS PMR



Accès pour les personnes
en situation de handicap



RÉFECTION DU CHEMIN VERS PLATELAGE



SCIAGE DE L'ARBRE TOMBÉ DANS L'ÉTANG



CHANGEMENT DE LA PORTE DE LA GALERIE 66



RÉFECTION DU GARDE CORPS DU PONT DE VAUSSON



RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

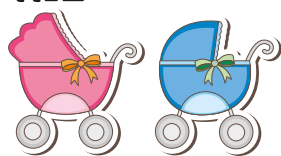


ENTRETIEN DU BOULODROME



Remplacement de la porte du boulodrome

LA DÉMOGRAPHIE



Naissances

NIVAUULT Roxana.....10 janvier 2025
LEFEVRE ROSSIGNOL Sacha23 février 2025
JANVIER Sacha.....17 juillet 2025
PLU Margaux22 août 2025
CORNET Malo et Raphaël.....14 décembre 2025

Mariages



SALAUN Alexandre et BOYER Jessica.....26 juillet 2025
BESNARD Stéphane et THIRAULT Alicia.....23 août 2025
PAVÉE Baptiste et BIZIEUX Lucie.....4 octobre 2025
LAFFINEUR Jean-Pierre et SONG Jing.....18 octobre 2025

PACS

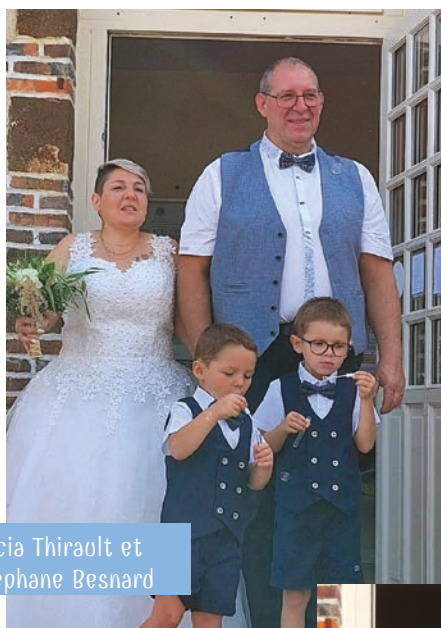


CORNET Paul et PLESSIS Chloé.....30 juin 2025
TEANYOEN Théophile et
WAYENECE Sergina28 novembre 2025

Décès



GAUTHIER Simonne.....23 mars 2025 – 96 ans
STEFANOVIC Branka.....9 mai 2025 – 75 ans
JANVIER Elière.....21 juillet 2025 – 88 ans
THEBAULT Andrée.....10 août 2025 – 64 ans
MIGNOT Jean-Paul28 août 2025 – 83 ans
OURY Nicole.....1^{er} novembre – 82 ans
GAVAINI Patrick.....6 novembre – 73 ans
DELEFOSSE Nadège.....6 novembre – 68 ans
DESOEUVRE Colombe.....9 novembre – 94 ans
HALLOUIN Christian.....11 novembre – 78 ans
BRIAND Lionel.....9 décembre - 91 ans



Alicia Thirault et
Stéphane Besnard



Jing Song et
Jean-Pierre Laffineur



Lucie Bizieux et
Baptiste Pavée



Jessica Boyer et
Alexandre Salaun

La Gare des Collines du Perche

Vous avez besoin d'aide pour effectuer vos démarches en ligne, alors rendez-vous à la Gare des Collines du Perche qui vous accueille 3, allée de la Gare à Mondoubleau le :

- Lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- Mercredi 9h à 12h (exclusivement sur rendez-vous)
- Jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Vendredi 9h à 12h30 (exclusivement sur rendez-vous)

La prise de rendez-vous est recommandée

» Pour les joindre : 02 54 80 85 80 ou par mail à franceservices@cc-collinesperche.fr.

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec des organismes comme l'Adil, la CAF, la CPAM, le trésor public, pôle emploi, UFC que choisir... dont vous trouverez les coordonnées sur la page des numéros utiles.

Un conseiller numérique vous aidera dans votre vie numérique de tous les jours (utilisation d'un ordinateur, d'une tablette, création d'un CV...).

LES INDISPENSABLES POUR VOS RENDEZ-VOUS

Les documents indispensables auxquels vous devez penser si vos démarches concernent (pour toutes demandes une adresse mail valide sera demandé ainsi qu'un numéro de téléphone portable et vos identifiants France Connect) :

CPAM – ameli.fr

- ☐ N° de sécurité sociale (carte vitale)
- ☐ Code confidentiel (compte ameli)
- ☐ Carte d'identité en cours de validité
- ☐ Accès adresse mail

CARSAT

- ☐ N° sécurité sociale (carte vitale)
- ☐ Identifiant France Connect
- ☐ Carte d'identité en cours de validité
- ☐ Déclaration fiscale (N° télédéclarant)
- ☐ 2 derniers avis imposition
- ☐ RIB
- ☐ 12 derniers bulletins de salaire
- ☐ Livret de famille
- ☐ Relevé de carrière

FRANCE TRAVAIL

- ☐ N° identifiant Pôle Emploi
- ☐ Mot de passe confidentiel
- ☐ Carte d'identité en cours de validité
- ☐ CV imprimé ou sur clé USB (si nécessaire)

Mutualité Sociale Agricole

- ☐ Particulier ou exploitant : N° sécurité sociale (carte vitale)
- ☐ Entreprise : N° SIRET (14 chiffres)
- ☐ Adresse mail valide ou un numéro de téléphone portable afin de recevoir le mot de passe provisoire lors de la création de l'espace
- ☐ Mot de passe confidentiel (à personnaliser lors de la 1^{ère} connexion)

Finances Publique / IMPÔTS (DGFIP)

- ☐ N° fiscal
- ☐ N° d'accès en ligne (pour création de compte)
- ☐ Mon revenu fiscal de référence
- ☐ Dernier avis d'imposition
- ☐ Carte d'identité en cours de validité

Caisse d'Allocations Familiales

- ☐ N° allocataire (sur courrier CAF)
- ☐ Carte d'identité en cours de validité
- ☐ N° de sécurité sociale

ANTS (Titres Sécurisés de l'État) : carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité...

- ☐ Identifiant ANTS ou identifiant France Connect
- ☐ Mot de passe confidentiel
- ☐ Carte d'identité en cours de validité



Pourquoi avons-nous deux églises ?

Les Deux Joyaux de Sargé-sur-Braye : Saint-Martin et Saint-Cyr

La commune de Sargé-sur-Braye, recèle un patrimoine religieux exceptionnel avec deux églises, l'église Saint-Martin et l'église Saint-Cyr, qui se dressent à quelques pas l'une de l'autre. Cet alignement singulier est le vestige d'une histoire locale où deux paroisses coexistaient au sein du même territoire.

L'Église Saint-Martin : un trésor de peintures murales

Classée Monument Historique en 1958, l'église Saint-Martin est la plus ancienne des deux, avec des fondations qui remonteraient au XI^e siècle (période préromane), largement remaniées et agrandies aux XII^e et XV^e siècles. Elle est particulièrement célèbre pour ses peintures murales exceptionnelles découvertes et restaurées en 1950.

» Architecture et Style

L'édifice présente un mélange des époques. La nef est couverte d'une charpente à chevrons et d'une voûte lambrissée peinte en 1549. Le chœur est orné d'une voûte en berceau brisé. Le « caquetoire » (porche) et le clocher ont été ajoutés aux XVII^e et XVIII^e siècles.

» Les Fresques

Elle fait partie des églises à fresques de la vallée du Loir. Les peintures murales, notamment celles du XIV^e siècle, illustrent douze scènes des Travaux des Mois dans le chœur et une partie de la nef.

L'église Saint-Martin est aujourd'hui un lieu ouvert à la culture, accueillant régulièrement des visites, des conférences, des concerts et des expositions.

L'Église Saint-Cyr : du roman au gothique flamboyant

L'église Saint-Cyr, bien que située très près de Saint-Martin, offre un style et une histoire distincts. Son origine remonte également à l'époque médiévale, avec des parties anciennes (nef et chœur) datant du début du XII^e siècle (Art Roman).

» Historique

L'église Saint-Cyr a appartenu à l'Abbaye de Saint-Denis jusqu'à la Révolution. Elle a subi un incendie dévastateur par les Protestants le 2 septembre 1568, nécessitant une reconstruction de sa charpente en 1573.

» Évolution Architecturale

L'édifice est un bel exemple de l'évolution de l'architecture locale, passant du Roman au Gothique. On y observe :

- les traces d'anciennes baies romanes dans le chœur ;
- la construction de deux chapelles latérales au début du XVI^e siècle, avec une porte latérale de style Renaissance sur la chapelle sud ;



- de grandes baies à remplage de Gothique Flamboyant ;
- un grand cadran solaire de 1771 sur la façade sud de la chapelle.

À l'intérieur, les voûtes d'ogives des deux chapelles et les restaurations successives (comme la reconstruction d'une voûte en briques en 1866) témoignent des transformations qu'a connues le lieu à travers les siècles. Elle conserve le Saint-Sacrement et est ouverte quotidiennement à la prière.

Ces deux églises jumelles, si proches géographiquement et pourtant si riches chacune de sa propre histoire et de ses spécificités architecturales et artistiques, constituent une étape incontournable pour tout amateur d'histoire et de patrimoine dans le Perche vendômois.



La création de la commune (après 1789)

L'ère révolutionnaire a marqué la transformation des anciennes paroisses en communes, les nouvelles unités administratives du territoire français.

Lors de ce remaniement, la décision a été prise de fusionner les deux anciennes paroisses (Saint-Cyr et Saint-Martin) pour former une seule et unique commune sous le nom de Sargé.

Les archives et les travaux généalogiques confirment l'existence des paroisses de « Sargé-sur-Braye Saint-Cyr » et « Sargé-sur-Braye Saint-Martin » avant la Révolution, et leur fusion en une seule commune de Sargé entre 1790 et 1794.

C'est pourquoi vous trouvez deux églises si proches : elles sont le dernier témoin visible de cette ancienne division religieuse et territoriale, qui n'a pas été suivie d'une division administrative en deux communes distinctes.

La commune a ensuite pris son nom actuel, **Sargé-sur-Braye**, par décret du 24 novembre 1900, pour éviter la confusion avec d'autres localités portant le nom de Sargé.

© Commune de Sargé sur Braye - Mme Ramat



► Participez à la sauvegarde de l'église de Sargé sur Braye

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

FONDATION



DU
PATRIMOINE



Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/100473

ou en flashant le QR code ci-contre.



Le Calendrier 2026

JANVIER	FÉVRIER	MARS
1 J Jour de l'an	1 D Élia	1 D Aubin
2 V Basile	2 L Présentation	2 L Charles le Bon
3 S Geneviève	3 M Blaise	3 M Guénolé
4 D Odilon - Épiphanie	4 M Véronique	4 M Casimir
5 L Edouard	5 J Agathe	5 J Olive
6 M Méline	6 V Gaston	6 V Colette
7 M Raymond	7 S Eugénie	7 S Félicité
8 J Lucien	8 D Jacqueline	8 D Jean de Dieu
9 V Alix	9 L Apoline	9 L Françoise
10 S Guillaume	10 M Amaud	10 M Vivien
11 D Pauline	11 M N-D de Lourdes	11 M Rosine
12 L Tatiana	12 J Félix	12 J Justine
13 M Yvette	13 V Béatrice	13 V Rodrigue
14 M Nina	14 S Valentin	14 S Mathilde
15 J Rémi	15 D Claude	15 D Louise
16 V Marcel	16 L Julienne	16 L Bénédicte
17 S Roseline	17 M Alexis - Mardi Gras	17 M Patrice
18 D Prisca	18 M Bernadette - Cendres	18 M Cyrille
19 L Marius	19 J Gabin	19 J Joseph
20 M Sébastien	20 V Aimée	20 V Printemps
21 M Agnès	21 S Damien	21 S Clémence
22 J Vincent	22 D Isabelle	22 D Léa
23 V Barnard	23 L Lazare	23 L Victorien
24 S Franc, de Sales	24 M Modeste	24 M Catherine
25 D Coniv, de Paul	25 M Roméo	25 M Annonciation
26 L Paule	26 J Nestor	26 J Larissa
27 M Angèle	27 V Honorine	27 V Habib
28 M Thomas d'Aquin	28 S Romain	28 S Gontran
29 J Gildas	Zone A : Bordeaux, Poitiers, Limoges, Clermont-Ferrand, Lyon, Grenoble, Dijon, Besançon	
30 V Martine	Zone B : Rennes, Nantes, Orléans, Tours, Reims, Nancy, Metz, Strasbourg, Caen, Rouen, Amien, Lille	
31 S Marcelle	Zone C : Créteil, Paris, Versailles, Toulouse, Montpellier	
	29 D Gwladys - Rameaux +1h	30 L Amédée
		31 M Benjamin



AVRIL	MAI	JUIN
1 M Hugues	1 V Fête du travail	1 L Justin
2 J Sandrine	2 S Boris	2 M Blandine
3 V Richard	3 D Philippe Jacques	3 M Kévin
4 S Isidore	4 L Sylvain	4 J Clotilde
5 D Irène - Pâques	5 M Judith	5 V Igor
6 L Marcelin - L. de Pâques	6 M Prudence	6 S Norbert
7 M J-B de la Salle	7 J Gisèle	7 D Gilbert
8 M Julie	8 V Victoire 1945	8 L Médard
9 J Gautier	9 S Pacôme	9 M Diane
10 V Fulbert	10 D Solange	10 M Landry
11 S Stanislas	11 L Estelle	11 J Barnabé
12 D Jules	12 M Achille	12 V Guy
13 L Ida	13 M Rolande	13 S Antoine de Padoue
14 M Maxime	14 J Matthias - Ascension	14 D Elisée
15 M Paternus	15 V Denise	15 L Germaine
16 J Benoît-Joseph	16 S Honoré	16 M Jean-Franç, Régis
17 V Anicet	17 D Pascal	17 M Hervé
18 S Parfait	18 L Eric	18 J Léonce
19 D Emma	19 M Yves	19 V Romuald
20 L Odette	20 M Bernardin	20 S Silvere
21 M Anselme	21 J Constantin	21 D Eli - Fête des Pères
22 M Alexandre	22 V Emile	22 L Alban
23 J Georges	23 S Didier	23 M Audrey
24 V Fidèle	24 D Donatien - Pentecôte	24 M Jean-Baptiste
25 S Marc	25 L Sophie - L. de Pentecôte	25 J Prosper
26 D Aida	26 M Bérenger	26 V Antheime
27 L Zita	27 M Augustin	27 S Fernand
28 M Valérie	28 J Germain	28 D Irénée
29 M Cathér, de Sienne	29 V Aymar	29 L Pierre - Paul
30 J Robert	30 S Ferdinand	30 M Martial
	31 D Visi, Sta Vierge - Fête des Mères	



Connaissez-vous bien votre commune ?

Découpez les cartes selon les pointillés (pages suivantes) et constituez votre jeu. Les règles sont en dernière page.

Sargé comptait 1779 habitants. L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793



2026-c03

La désignation Sargé-sur-Braye est officiellement adoptée pour la différencier de Sargé dans la Sarthe dans le décret du 24 novembre 1900.



2026-c02

La commune apparaît dans un acte de Clotaire III en l'an 658. L'origine du nom remonte au IX^{ème} siècle, issu de Serviacus, relevant du diocèse du Mans ; il a connu plusieurs variantes comme Cergiacus (1100-1143), Cergium (1185) ou Cergé (1383).



2026-c01

L'église Saint-Cyr fut incendiée par les protestants le 2 septembre 1568.

La charpente fut reconstruite en 1573.



2026-c06

La première mention écrite de l'église Saint-Cyr de Sargé date de la fin du XII^{ème} siècle.

Les parties les plus anciennes de l'église sont la nef et le chœur. Ils datent du début du XII^{ème} siècle.



2026-c05

La ligne est mise en service entre Sargé et Montoire le 2 janvier 1893, entre Montoire et « Châteaurenaud » le 15 octobre 1893 et entre Châteaurenaud et Vouvray le 29 juillet 1894 pour un total de 68kms.



2026-c04

Le seul endroit du département où sont aujourd'hui observables les Sables du Perche (Cénomannien) et le roussard, grès ferrugineux exploité jusque dans les années 1950.



2026-c09

Le grand cadran solaire date de 1771, on peut l'observer sur la façade sud de la chapelle,

Il a été rénové en 2021



2026-c08

Fermée au trafic voyageur le 2 octobre 1938 (rouverte durant la guerre).

Fermée au trafic marchandises le 31 juillet 1942 (Sargé Montoire)



2026-c07

IX^e siècle

SERVIACUS

**Origine du nom
de Sargé ?**



**Depuis quand
mon nom est-il
Sargé-sur-Braye ?**



**A quelle date ai-je eu
le plus grand nombre
d'habitants ?**



**Date de création
d'une ligne de chemin
de fer à Sargé ?**



**Première mention de
l'église Saint-Cyr ?**



**Incendie de l'église
Saint-Cyr ?**



**Fermeture de la ligne
de chemin de fer
voyageurs de Sargé ?**



**Rénovation du cadran
solaire ?**



**Arrêt de l'exploitation
de la carrière de la
Mutte ?**



Découpez selon les pointillés



**A quelle date ai-je
été classée aux
monuments
historiques ?**



**Date de construction
de l'école rue
André du Vigneau ?**



**Des réfugiés
Espagnol à Sargé ?**



**Première mention de
l'église Saint-Martin ?**



**Château de Montmarin :
date de classement
aux monuments
historiques ?**



**Château des Radrets :
date de classement
aux monuments
historiques ?**



**La mairie au
presbytère ?**



**Création de la
colonie de vacances
Far-West ?**



**Inauguration du
terrain multi-sports
Marie-Amélie Le Fur ?**

Entre le 29 janvier 1939 et le 8 février, plus de 3100 réfugiés espagnols fuyant l'effondrement de la république espagnole devant Franco, arrivent dans le Loir-et-Cher.



2026-c12

L'école primaire publique de Sargé-sur-Braye a été ouverte en 1938.



2026-c11

L'église Saint-Martin a été classée aux monuments historiques en 1958,



2026-c10

Le château des Radrets, inscrit en 1977 puis en 2010.



2026-c15

Le château de Montmarin, inscrit en 1986.



2026-c14

L'église St Martin, du XI^e siècle fut principalement remaniée et agrandie aux XII^e et XIII^e siècles, date de la voûte en berceau brisé du cœur



2026-c13

L'inauguration du terrain multi-sports s'est déroulée le 22 octobre 2022.
Inauguré en présence de la championne Marie-Amélie Le Fur, athlète multimédaillée aux Jeux paralympiques,



2026-c18

Située dans le Perche Vendômois, sur une propriété privée verdoyante frôlant les 20 hectares, le centre de vacances Farwest a accueilli près de 70 000 enfants pendant les séjours de vacances, depuis 1980,



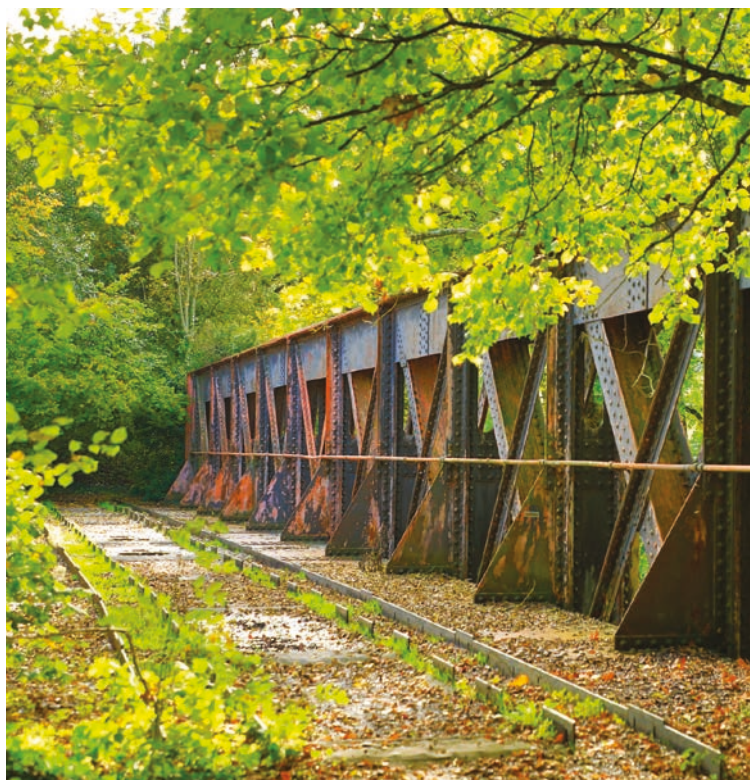
2026-c17

Réhabilitation du presbytère pour accueillir la mairie.
La toiture quant à elle a été rénovée en 2023



2026-c16

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
1 M Thierry 27	1 S Alphonse	1 M Gilles
2 J Martinien	2 D Julien Eymard	2 M Ingrid 36
3 V Thomas	3 L Lydie	3 J Grégoire
4 S Florent	4 M J-M Vianney	4 V Rosalie
5 D Antoine	5 M Abel 32	5 S Raïssa
6 L Mariette	6 J Transfiguration	6 D Bertrand
7 M Raoul	7 V Gaston	7 L Reine
8 M Thibault 28	8 S Dominique	8 M Nativité
9 J Amandine	9 D Amour	9 M Alain 37
10 V Ulrich	10 L Laurent	10 J Inès
11 S Benoît	11 M Claire	11 V Adelphe
12 D Olivier	12 M Clarisse 33	12 S Apollinaire
13 L Henri et Joël	13 J Hippolyte	13 D Aimé
14 M Fête Nationale	14 V Evard	14 L Croix Glorieuse
15 M Donald 29	15 S Assomption	15 M Roland
16 J N-D de Mt Carmel	16 D Armel	16 M Edith 38
17 V Charlotte	17 L Hyacinthe	17 J Renaud
18 S Frédéric	18 M Hélène	18 V Nadège
19 D Arsène	19 M Jean Eudes 34	19 S Emilie
20 L Marina	20 J Bernard	20 D Davy
21 M Victor	21 V Christophe	21 L Matthieu
22 M Marie Madeleine 30	22 S Fabrice	22 M Maurice
23 J Brigitte	23 D Rosa de Lima	23 M Automne 39
24 V Christine	24 L Barthélémy	24 J Théo
25 S Jacques	25 M Louis	25 V Hermann
26 D Anne et Joachim	26 M Natacha 35	26 S Côme et Damien
27 L Nathalie	27 J Monique	27 D Vincent de Paul
28 M Samson	28 V Augustin	28 L Venceslas
29 M Marthe 31	29 S Sabine	29 M Michel
30 J Juliette	30 D Fiacre	30 M Jérôme 40
31 V Ignace de Loyola	31 L Aristide	



OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 J Thérèse de l'E. J.	1 D Toussaint	1 M Florence
2 V Léger	2 L Défunts	2 M Viviane 49
3 S Gérard	3 M Hubert	3 J François Xavier
4 D François d'Assise	4 M Charles 45	4 V Barbara
5 L Pleur	5 J Sylvie	5 S Gérard
6 M Bruno	6 V Bertille	6 D Nicolas
7 M Serge 41	7 S Carine	7 L Ambroise
8 J Pélagie	8 D Geoffroy	8 M Immac. Conception
9 V Denis	9 L Théodore	9 M Pierre Fourier 50
10 S Ghislain	10 M Léon	10 J Romario
11 D Firmin	11 M Armistice 1918 46	11 V Daniel
12 L Wilfried	12 J Christian	12 S J-F de Chantal
13 M Géraud	13 V Brice	13 D Lucie
14 M Juste 42	14 S Sidoine	14 L Odile
15 J Thérèse d'Avila	15 D Albert	15 M Ninon
16 V Edwige	16 L Marguerite	16 M Alice 51
17 S Baudouin	17 M Elisabeth	17 J Gaël
18 D Luc	18 M Aude 47	18 V Gatien
19 L René	19 J Tanguy	19 S Urbain
20 M Adeline	20 V Edmond	20 D Théophile
21 M Céline 43	21 S Présence de Marie	21 L Hiver
22 J Elodie	22 D Cécile	22 M Franc. Xavière
23 V Jean de Capistran	23 L Clément	23 M Armand 52
24 S Florentin	24 M Flora	24 J Adèle
25 D Crépin - 1h	25 M Catherine 48	25 V Noël
26 L Dimitri	26 J Delphine	26 S Etienne
27 M Emeline	27 V Séverin	27 D Jean
28 M Jude 44	28 S Jacq. de la Marche	28 L Innocents
29 J Narcisse	29 D Saturnin - Avent	29 M David
30 V Bienvenue	30 L André	30 M Roger 53
31 S Quentin		31 J Sylvestre

LES PERMANENCES À MONDOUBLEAU

À la Mairie - Place du Marché

» **ÉCLAIR** 06 63 39 64 76 ou 02 54 80 76 00
Lundi 9 h à 16 h 30

» **CPAM** (sauf pendant les vacances scolaires)
Jeudi de 9 h à 12 h 30 sans RDV 02 54 89 99 91
Jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 sur RDV 3646

À la maison Consigny – Rue Saint Denis

» **Hygiène Mentale Centre-Médico-Socio-Psycho**
2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois, rendez-vous de 13h15 à 16 h 30.
Contacter l'hôpital de Vendôme pour la prise du rendez-vous.

À la Gare des Collines du Perche - Allée de la Gare

» **Adil** 02 54 42 10 00
(un conseiller énergie et un juriste) : le 3^{ème} lundi de chaque mois de 14 h à 16 h 15 sur rendez-vous.

» **Agirc - Arrco** 0970 660 660
Caisse de retraite complémentaire. Chaque 2^{ème} mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. RDV par téléphone ou via l'espace agirc-arrco.fr

» **CAF**
Sur rendez-vous : téléphonique les mardis de 9 h à 11 h 40 et en visio les vendredis de 9 h à 11 h 40 avec un conseiller de la CAF de Blois.

» **Carsat** (caisse de retraite) 3960
permanence le 1^{er} lundi de chaque mois sur rendez-vous par téléphone ou sur le site internet : assuranceretraite.fr

» **CDAD 41** 02 54 80 85 80
Pour toutes questions relatives aux droits, le 2^{ème} lundi de chaque mois de 9 h à 12 h, sur prise de rendez-vous.

» **CDIFF** 02 54 42 17 39
(Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) Violences faites aux femmes.

» **Césu** (déclaration, informations...) 0806 802 378
Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

» **Chèque énergie** 0805 240 805
Utiliser votre chèque énergie, vérifier votre éligibilité. Téléphoner pour toute informations.

» **Conciliateurs de Justice** 02 54 80 85 80
permanences chaque 2^{ème} mardi du mois de 9 h à 12 h et chaque dernier mardi du mois de 13 h 30 à 16 h 30 sur rendez-vous.

» **CPAM** 02 54 80 85 80
Permanences téléphoniques sur rendez-vous.

» **Croix Rouge sur roue**
La croix Rouge de Vendôme assure une distribution alimentaire les lundis de 14 h à 16 h toutes les 3 semaines.

» **Défenseurs des Droits** 02 54 80 85 80
Institution indépendante qui veille au respect des droits et libertés. Permanences le 2^{ème} lundi de chaque mois de 14 h à 16 h 30 sur rendez-vous.

» **DGFIP** 02 54 80 85 80
(Directions des Finances Publiques) Un conseiller vous reçoit tous les jeudis de 14 h à 16 h 30 sur rendez-vous pris au préalable.

» **France Emploi Domicile et Fepem**.. 09 72 72 72 76
Emploi à domicile entre particuliers. Conseils aux particuliers employeurs à domicile.

» **France Travail** 3949

» **France Titre** : déclaration de cession ou achat d'un véhicule, pré-demande de carte d'identité et passeport, demande ou renouvellement de permis...

» **France Victime**..... 02 54 33 39 63
Écoute, informations, accompagnement juridique et psychologique des victimes d'un acte de délinquances : violence, atteinte aux biens... Permanence sur rendez-vous.

» **MDCS**..... 02 14 99 41 41
(Maison Départementale de la Cohésion Sociale) Conseil, orientation et accompagnement des personnes et familles connaissant des difficultés sociales. Sur rendez-vous (du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h, fermé le mardi après-midi). Permanence physique d'un agent d'accueil social sans rendez-vous le vendredi de 9 h à 12 h à France Services.

» **Mission Locale du Vendômois**..... 02 54 80 85 80
Information, orientation et accompagnement personnalisé des jeunes de 16 à 25 ans, insertion sociale et professionnelle dans les domaines emploi, formation, logement, santé... permanence les mardis de 9 h 30 à 17 h sur rendez-vous.

» **MSA**..... 02 54 44 87 87 ou 02 54 80 85 80
(Mutualité Sociale Agricole) Le 3^{ème} jeudi de chaque mois sur rendez-vous.

» **SPIP** 02 36 41 11 52
(Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)
Les lundis sur rendez-vous.

» **UDAF**..... 02 54 90 23 45 / 07 57 09 06 30
(l'Udaf 41 est rattachée à l'Union Nationale des Associations Familiales). Consommation et budget familial.

» **UFC que Choisir** 02 54 73 91 53
Litige personnel, questions sur vos droits, sur les assurances, sur des achats via internet : permanence sur rendez-vous.

» **Vivre Autonome 41**..... 02 54 58 43 79
Information, conseil, accompagnement des personnes âgées et handicapées (maintien à domicile, accueil familial ou en établissement, aide à la constitution de dossier : MDPH, APA). Permanence sur rendez-vous.

LES COMMERÇANTS ET SERVICES

Liste des commerçants – artisans et entreprises

Commerçants

David BOURREAU - Charcuterie
Devant l'Église
le jeudi de 9 h 30 à 12 h 30
☎ 06 74 29 54 48

David GAUTIER - Poissonnerie
Devant l'Église
Le mardi de 11 h 30 à 13 h
☎ 06 81 15 80 43

Isabelle et Christophe COSTE
Boulangerie
Les Co'pains de la Grenne
24, rue Roger Reboussin
☎ 02 54 72 97 03

Madame RIOS Doline
Institut de beauté
7, rue André du Vigneau
☎ 06 66 35 26 87

Hors Sentiers
Épicerie et point relais UPS
23 rue Roger Reboussin

Madame GROISIL Manon
GRENNÉ COIFFURE
Salon de coiffure
1 bis rue Camille Pasquier
☎ 02 54 72 92 47

Vente directe producteur

Ferme des Érusées
Vente de yaourts et
de viande de veau
Borde Berthe
☎ 02 54 72 72 02

GAEC TERRE-LAIT
Viande de veau élevé au lait entier
sans OGM
☎ 06 08 45 58 21 ou 06 08 47 94 54
Email : gaec.terre-lait@orange.fr

GAEC DE LA BRAYE
Colis viande de bœuf et veau blonde
d'aquitaine
☎ 06 77 48 96 27
Facebook : Gaec de la Braye

BRIANT Jean-François
Apiculteur
La Vallée
Email : brianj_f@hotmail.com

Soins Infirmiers

BULLE, GAUTIER et BION
Infirmières
☎ 02 54 72 73 13

Artisans

Monsieur COUCHOT Fabien
Travaux de bâtiment
4, impasse de l'Éguillé
☎ 07 88 16 31 50

MCH - Mallet Charles-Hubert
5 allée des Pompiers
☎ 06 82 53 80 61

Rémi TESSIER
Électricité – Plomberie – Chauffage
1, allée des Ruches
☎ 06 18 17 35 06

LIZÉ Béatrice - Coiffeuse à domicile
☎ 06 59 63 57 20

Équilibre et Énergie – Sabine VOISY
Massages bien être adaptés aux
personnes âgées.
Intervention à domicile, en entreprise
et/ou en EHPAD
☎ 06 52 71 88 96
Email : voissysabine@gmail.com

Beauchamp Adam
Art'monie Paysage
28 Av. de la Gare
☎ 06 16 56 27 63
Email : artmoniepaysage@gmail.com

Pépi'Perche
1 rue des Centenaires
☎ 07 71 65 67 60
Email : pepiperche@gmail.com

Entreprises

Tente Event Corvasier
Location de barnums, tentes,
chapiteaux
ZI Les Collines du Perche
Avenue de la Gare
☎ 02 54 23 44 44

PELOSI
Chaudronnerie
Avenue de la Gare
☎ 02 54 80 73 34

REI
Recyclage – Emballage Industriel
Monplaisir
☎ 02 54 72 78 78

STEEL et BOIS
Fabrication d'équipement en acier
et bois
Avenue de la Gare
☎ 02 54 72 78 78 ou 02 54 80 73 34

Hôtel - Restaurant - Bar - Tabac

Le Refuge de la Braye
Bar – Tabac – Presse – Pizza
3, rue Camille Pasquier
☎ 02 54 89 68 38

La Friterie
D357 - Le Poirier
☎ 06 70 42 75 19

OSMA
Restaurant gastronomique
25 rue Roger Reboussin
☎ 02 54 23 86 07
<https://www.osma.restaurant/>

Loisirs

Vacances Far West
Centre de vacances enfants
Le Pavillon • ☎ 02 54 72 99 07

Stand de tir de Ball Trap
Soudris • ☎ 02 54 72 73 33

Domaine de la Marotière
Location gîte
3 route de Rahay – La Marotière
☎ 06 87 38 89 74

Autres

Séverine PRINGAULT
Réalité Chien
Éducatrice canin comportementaliste
☎ 06 61 57 53 46

Gîte Odeau
2, rue Claude Odeau
☎ 07 80 50 56 76

EARL des Ganeries Jeulin
Chambres d'Hôtes
Lieu-dit Les Ganeries
☎ 02 54 72 78 44

DJ PEPEL
☎ 06 16 46 11 58
Email : pepel41@mns.com
Facebook : Dj Pepel

P'tites Créas d'Angel
Angélique MARIN
Couture, broderie, personnalisation
Email : ptitescreasdangel@gmail.com
Site : ptites-creas-d-angel.sumups-
tore.com

MANOVI CRÉATIONS
Amandine SINELLE
☎ 06 31 87 55 57

– NOUVEAUX –



Du Crin et des Poils
<https://ducrin-et-despoils.fr/>

Tinseau Morgane
Éducatrice canine et équine
Médiation animale
Éleveuse de spitz-loup
41170, Sargé sur Bray
morgane.tinseau@ducrin-et-despoils.fr

06 89 96 58 22

Crêperie

Les Galettes de Pap's.

Présent d'octobre à mai sur le parking de la salle polyvalente le mardi de 16h à 21h les semaines impaires.

Présent de mai à octobre au Boulodrome le mardi de 16h à 21h les semaines impaires.



ÉQUILIBRE ET ÉNERGIE PRÉSENTE

LA RELAXATION BIO-DYNAMIQUE

Relâchez vos tensions maintenant et pour toujours

Respiration - Mouvements doux - Conscience corporelle

Salle polyvalente
Sargé sur Bray

Tous les mercredis
de 18h à 19h

Tout Public

Se munir d'une tenue confortable et d'un tapis de sol si possible

Renseignements et inscription auprès de Sabine au 06 52 71 88 96

Maraîcher

L'aventure de la ferme de la Bulonnière a débuté il y a un peu plus d'un an, le 18 juillet 2024.

La ferme s'étend aujourd'hui sur deux parcelles situées à Sargé-sur-Braye : l'une sur mon lieu d'habitation, l'autre à Monplaisir. Cette dernière a été acquise auprès de la mairie au tout début de l'année 2025. J'en profite pour remercier chaleureusement Martine Rousseau ainsi que l'ensemble du conseil municipal pour leur soutien et leur confiance.

Cette première année de maraîchage s'est globalement très bien déroulée. Les semis et plantations de mars ont bénéficié d'un printemps particulièrement ensoleillé, permettant d'obtenir rapidement une belle diversité de légumes. Les épisodes caniculaires ont mis à l'épreuve autant les cultures que le maraîcher, mais, au final, tout le monde s'en est bien sorti !

Les ventes ont débuté au mois de juin : tous les jeudis matin au marché couvert de Saint-Calais (8h-12h), les 2^e et 4^e dimanches de chaque mois au marché de Couture-sur-Loir.

À ces marchés locaux s'ajoutent des livraisons auprès d'une épicerie et de plusieurs entreprises situées en région parisienne.

À moyen terme, l'objectif est de proposer également une vente directe sur la parcelle de Monplaisir. De nombreux aménagements restent toutefois nécessaires : finalisation du réseau d'irrigation, poursuite de la rénovation du bâtiment destiné à l'accueil et aux ventes... Ces travaux prennent du temps – souvent plus que prévu – mais le projet avance pas à pas !

En attendant, les marchés restent des temps forts, et le dernier marché de l'année 2025 aura lieu à Saint-Calais le 24 décembre. Au plaisir de vous y retrouver !



● La Base VTT « Sud du Perche » : un atout pour notre territoire et ses habitants

Porté par le Syndicat Intercommunal des Circuits Équestres et Pédestres du Perche (SICEPP), ce projet d'envergure sur notre territoire vient d'aboutir : ce nouvel aménagement s'inscrit dans une démarche de valorisation de notre patrimoine naturel et de développement du tourisme local.



» Un espace dédié à la nature et aux activités de plein air :

La Base VTT « Sud du Perche » propose désormais, sur les 15 communes qui le composent, 22 circuits balisés (de 4 à 60 km), accessibles à tous les amateurs de VTT, de randonnée pédestre, de trail, de gravel et d'équitation. Ce projet vise à offrir une expérience de qualité, respectueuse de l'environnement et adaptée à tous les niveaux.

» Des parcours pour tous :

- **Itinéraires variés et clairs** : chaque circuit est identifié par un numéro, une couleur (4 niveaux de difficulté) et un nom, avec un point de départ et un sens de balisage. Le plus : à chacun d'eux un QR code a été attribué. Les boucles permettent de commencer son parcours où l'on souhaite.
- **Planimètres et bornes totems** : installés dans chaque bourg, ils présentent la carte complète ou locale des circuits et leur QR code respectif ; chacun permet de télécharger la trace GPX du parcours choisi ou d'obtenir son plan (PDF).
- **Multimodalité** : les sentiers sont accessibles à toutes les pratiques de randonnée. Toutefois, les meneurs seront tenus d'emprunter les parcours adaptés aux attelages (balisage FFE orange spécifique).
- **Points d'intérêt** : sites remarquables, commerces, campings, hébergements, etc. Tout est indiqué sur les cartes pour faciliter votre escapade.

» Sécurité et qualité des sentiers :

- **Paysages préservés** : les auditeurs de la FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) ont salué la beauté et la qualité des circuits, un atout pour le tourisme vert.
- **Signalétique adaptée** : des panneaux de sécurisation ont été installés aux carrefours avec les routes départementales.
- **Entretien régulier** : les communes veillent à la qualité des sentiers pour garantir des parcours agréables et sécurisés.

» Trail et gravel

Des traces GPX de circuits gravel (cyclisme sur des chemins gravillonnés et de petites routes) seront prochainement proposées. En attendant, les amateurs peuvent déjà composer leur propre parcours à partir des traces GPX existantes.

» Comment préparer votre sortie ?

- **À la maison** : téléchargez les traces GPX et les plans imprimables sur www.rando-sicepp.fr ou veloenfrance.fr (site de la FFCT) pour découvrir les circuits de la Base VTT Sud du Perche ou via l'application Cirkwi.fr.
- **Sur le terrain** : flashez le QR code sur une borne ou un planimètre pour accéder à toutes les informations utiles liées au circuit choisi.

Un projet fédérateur et soutenu : il est le fruit d'une collaboration exemplaire entre le SICEPP, les communes, le Conseil Départemental, le Syndicat Mixte du Pays Vendômois (fonds de la Région et européens), de 4 fédérations de randonnées et des entreprises mandatées pour les travaux, en accord avec la CCCP. Il s'inscrit dans une dynamique de développement touristique et de valorisation du territoire.

Le SICEPP vous souhaite de belles aventures en 2026, au cœur du bocage du Sud du Perche !

Quel circuit allez-vous explorer en premier ?
Rendez-vous sur :
www.rando-sicepp.fr



Les Animations

LES ÉCOLES



Le carnaval



Le Concert



Le Cross des écoles



LE 14 JUILLET



L'ANIMATION EN L'ÉGLISE SAINT-MARTIN



L'INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR PARTAGÉ



L'ATELIER MOBILITÉ POUR LES SÉNIORS



LES ÉPOUVANTAILS



LE REPAS DES AÎNÉS



LE NOËL DE L'APE



FESTIVAL HAPPY COUNTRY DAY

★ ★ ★ 41/72 ★ ★ ★

6 JUIN 2026



Trois associations de danses country sont réunies pour organiser tous les deux ans un festival nommé « Happy Country Day 41/72 ».

En 2026, la quatrième édition de ce Festival prendra place au camping de Sargé-sur-Braye le 6 juin.

La première édition s'est déroulée le 9 juin 2018 à Mondoubleau (41) avec la participation du chorégraphe Gueric Auvill et en soirée un concert des Rusty Legs.

La deuxième édition, initialement prévue en 2020, a été reportée au 11 juin 2022 en raison de la crise sanitaire, il s'est tenu à Saint-Calais (72) avec la participation de la chorégraphe Texas Val puis le concert des Sailor Step en soirée.

La troisième édition du Festival s'est déroulée sur deux jours, le week-end des 8 et 9 juin 2024, au plan d'eau de Villiers-sur-Loir (41). La chorégraphe Chrystel Durand a proposé plusieurs chorégraphies pour ses initiations.

Deux concerts ont marqué le week-end, les Wanted Ladies ont animé la soirée du samedi et les Yankee West le dimanche après-midi.

Le Festival 2026 prévoit un bal Country CD sur la journée et des initiations à la danse country

par la chorégraphe Chrystel Arréou. Enfin pour clôturer la journée, le groupe de musique Texas Side Step se produira en concert.

L'entrée est ouverte à tous, danseurs country ou simples visiteurs. L'entrée du site et le concert en soirée sont gratuits pour les visiteurs et non danseurs, seul le parquet sera payant pour les danseurs.

Un Run Moto est prévu en début d'après-midi afin de faire visiter le Perche, l'arrivée se déroulera sur le site du Festival. Danseurs et visiteurs pourront ainsi admirer les motos, trikes et voitures américaines.

Différents stands jalonnent un parcours de visite sur le site, tenus par des commerçants et artisans présentant leurs articles issus du monde de la country/western/bikers, de l'artisanat local ou autres produits.

Buvette et restauration seront ouverts tout au long de la journée.

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX LE 6 JUIN 2026



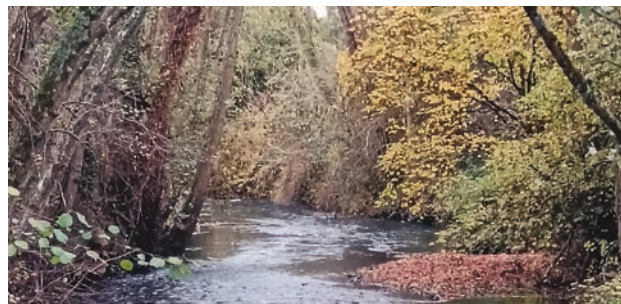
Les Associations

L'AAPPMA

Calendrier 2026

Dates des événements de L'AAPPMA.

- Le 7 février.....Assemblée Générale.
- Le 4 et 5 avril.....Truites de Pâques à l'étang.
- Le 1^{er} mai.....Repas pêche/concours de boules.



Association des PARENTS D'ÉLÈVES

Les équipes pédagogiques de Sargé-sur-Braye et Cormeillon proposent chaque année des nouveaux projets qui auront besoin de notre soutien et surtout pour le grand projet pour l'année 2027.

Pour cette année scolaire

Janvier :

- le 11, **théâtre** avec ventes de galette maison, jus de pomme, cidre ;
- les 17 et 18 : **futsal**.

Avril :

- **Cochon grillé**, stand à la brocante (date à définir).

Juin :

- Le 27 : **kermesse**.

Et d'autres projets sont en cours.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, partager vos idées et offrir un peu de votre temps lors de nos manifestations.



Venez nous voir lors de nos prochaines réunions ouvertes à tous. Des boîtes aux lettres de l'APE sont accessibles près des portails des écoles. Si vous souhaitez être informés des différentes réunions ou manifestations, ou bien simplement partager vos idées, transmettez nous vos coordonnées.

Merci pour votre engagement et votre soutien.

L'équipe de l'APE.

@ ape.sarge@free.fr ou boîtes aux lettres APE

L'ASSOCIATION SPORT DÉTENTE

- **Pilates – Renforcement musculaire – Stretching** : le lundi de 19h30 à 21h00.
- **Zumba®** : le jeudi de 20h15 à 21h15.
- **Nouveau ! Gym Douce Séniors** : le vendredi de 9h30 à 10h30.

À la salle des fêtes de Sargé-sur-Braye, avec Stéphanie Lamoisson, animatrice diplômée.

Pour votre bien-être, venez faire le plein d'énergie, de cardio et de mobilité !

Le Bureau :

Présidente : Cyrielle PRENANT
Trésorière : Danielle TOURNIER
Secrétaire : Peggy PICHOT
Membres : Catherine MAIRET et Anaïs EMONET



Cyrielle PRENANT
Présidente



Facebook et Instagram :
Instagram ASDS-Association Sport Détente de Sargé



asdsarge41@gmail.com



Association ATHENA

Le 1^{er} octobre, l'association ATHENA a installé un composteur partagé rue de la Mutte. Cette démarche est entièrement gratuite : elle est financée par le Syvalorm et permet de proposer une solution aux habitants afin de répondre à l'obligation de trier ses biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024 (loi AGECL).

Si vous souhaitez y participer vous devez vous inscrire à l'accueil de la mairie. Un QR Code est également présent sur le site de compostage avec un formulaire à remplir en ligne. Un guide d'utilisation ainsi qu'un bioseau vous seront alors remis afin de faciliter le transport de vos déchets alimentaires jusqu'au composteur.

Juste à côté du bac d'apport où vous déposerez vos déchets de cuisine et de table (épluchures et restes de fruits et légumes, féculents, marc de café, coquilles d'œuf...) se trouve un bac avec du broyat (matière sèche). Il faudra mélanger vos apports à l'aide de l'outil à main puis recouvrir de broyat afin de permettre le bon équilibre du compost (1/3 de broyat pour 2/3 de déchets alimentaires).

L'association accompagne les habitants et assure le suivi du composteur, des rendez-vous avec les foyers sont ainsi organisés afin d'assurer la bonne gestion du site. Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à contacter l'association ATHENA.



06 13 50 50 89



compost@asso.athena.fr



CLUB DES AÎNÉS

En 2025, l'Amicale a poursuivi sa ligne de conduite.

Les jeux de sociétés du mardi ont toujours le même succès et les sorties, spectacles, le voyage d'une journée sont très appréciés également.

D'autre part, 42 personnes ont eu le plaisir de passer une semaine à Madère.

Nous terminons cette année par le loto avec le souhait de se retrouver en janvier prochain pour la galette des rois et renouveler ces activités.

De nouveaux adhérents seront les bienvenus.



A. Deniau

02 54 72 79 10

A.S. SARGÉ MONDOUBLEAU CORMENON

En ce début de saison 2025-2026, nous avons des équipes à tous les niveaux. Nous sommes en autonomie pour les catégories Baby-foot, U7, U9, Séniors et Foot-loisirs et nous sommes en entente Jeunes avec les clubs de Savigny et Souday pour nos catégories U11, U13, U15 et U18 sous le nom **Entente Jeunes Nord 41**.

Nous sommes toujours à la recherche de joueurs et dirigeants pour poursuivre la progression du club, si vous êtes intéressés pour nous rejoindre ou souhaitez avoir des renseignements sur notre association, vous pouvez contacter Julien Dorison.



Julien Dorison

06 77 23 41 82



SARGÉ COUNTRY SUR BRAYE

Sargé Country sur Braye est une association animée par un bureau composé de bénévoles adhérents.

L'association vous accueille pour partager des moments chaleureux autour de la musique et la danse country et Line Dance.

Tout au long de la saison des cours, des soirées et sorties (barbecue, randonnées) sont proposées aux adhérents afin de se connaître et échanger.

Les cours se déroulent le mardi soir à la salle Polyvalente de Sargé sur Braye (41).

- Débutants : de 19h30 à 20h30.

- Novices/intermédiaires : de 20h45 à 21h45.

Les deux premiers cours d'essai sont gratuits.



Sylvie Pasquier - Présidente

06 83 11 27 42 - Facebook



sargecountrysurbraye@gmail.com

<https://sargecountrysurbraye.wixsite.com/scsb>

LE PIXEL CLUB PERCHERON

Pixel 2025

- Exposition à la médiathèque de Montoire en juillet.
- 15 jours sur juillet-août au château de Courtenvaux.
- Septembre, expo sur le jardin de Brunel à la médiathèque de Savigny et bien sur, pour agrémenter la passerelle qui conduit au camping : l'été photographique ayant pour thème : *passage du temps, marques du temps*.

En vous promenant sur cette passerelle pensez à regarder ces herbes folles qui l'entourent les « mauvaises herbes » sont superbes quand on les regarde de plus près.



M. Fabrice GALBERT

06 59 63 71 42



pixelpercheron@orange.fr

LES AMIS DE SARGÉ DU PERCHE

Les Amis de Sargé du Perche ont eu le plaisir de recevoir Tristan Rà à la Galerie 66 du 1^{er} au 11 mai 2025.

Venu de Carla-Bayle - dans le nord de l'Ariège - où il vit et peint, Tristan Rà nous a fait découvrir quelques-unes de ses peintures tirées de voyages en Ouzbékistan, Iran et Maroc. Peintre voyageur, il nous inonde de couleurs vives et chatoyantes posées sur ses toiles dans un style très reconnaissable élaboré au cours de ces soixante dernières années.

Tristan Rà pose son chevalet sur le terrain ou couche sur ses carnets les croquis qui de retour au pays lui permet-

tront de poursuivre son travail. Se tenant au plus proche des terres et de leurs habitants il nous rapporte ainsi des scènes et portraits plus que vivants, y mêlant parfois des allégories locales.



LA PÉTANQUE

Les membres du club de pétanque de Sargé-sur-Braye seraient heureux de partager leur passion et vous convient à venir nous retrouver lors de nos entraînements qui se déroulent au boulodrome les mardi et vendredi après midi. Si vous le souhaitez, il vous sera également possible de concourir aux championnats des clubs et aux championnats départementaux et ce, pour une somme modique de 45 € par année (prix de la licence).

La pétanque peut également attirer et intéresser les plus jeunes et nous les accueillerons avec plaisir.



M. James Arnould :
07 67 43 53 74

28^E RALLYE CŒUR DE FRANCE 27 et 28 septembre 2025

Pour cette nouvelle année le tracé de l'épreuve chronométrée était de 12.4km qui s'est déroulé sur des routes inédites. Les conditions météo étaient magnifiques avec un grand ciel bleu ce qui a permis d'accueillir nombreux spectateurs sont venus profiter du spectacle dans les zones publiques aménagés par l'équipe de bénévoles. Le meilleur des 110 pilotes engagés a réalisé un chrono de 6.32 min pour une moyenne de 114km/h sur les routes rapides de Sargé sur Braye, Baillou et Rahay.

La victoire est revenue au duo Yoann Bonato / Benjamin Boulloud devant Eric Camilli/Thibault de la Haye. Anthony Cosson /Kévin Millet complète le podium avec leur magnifique Porsche 992 GT+.

Je tenais à remercier la trentaine de bénévoles sans qui cette épreuve ne pourrait avoir lieu ainsi que les riverains de la spéciale et les municipalités pour leurs bons accueils lors de cette 28^{ème} édition.

Rendez-vous est pris l'année prochaine à la fin du mois de septembre 2026 pour fêter la 29^{ème} édition toujours en championnat de France 1^{ère} division.

Le comité d'organisation.

SARGÉ SPECTACLE

Bonne rentrée artistique à l'école de musique La Grange du Poirier

Retrouvez toutes les activités de la grange du poirier sur le Site <https://www.lagrangedupoirier.com>

Retrouvez toutes les animations de l'année (Marché de Noël, galas, voyage ouvert à tout public) sur le facebook Association Sargé Spectacle.



Estelle Laroche
06 76 67 71 10

LE SYNDICAT D'INITIATIVE

Événements 2025

- **14 mars** : assemblée générale
- **27 avril** : brocante et exposition artisanale (105 brocanteurs et 7 exposants dans la salle)
- **1^{er} mai** : randonnée pédestre (195 marcheurs), plusieurs parcours et casse-croûte.
- **14 juillet** : Fête Nationale : organisation de jeux, concours de vélos fleuries (20 participants) patates à la crème (365 repas), bal gratuit avec l'orchestre « Rougier Gérard », re-traite aux flambeaux et feu d'artifice.
- **14 septembre** : randonnée pédestre et VTT (140 marcheurs et 150 VTT).
- **21 décembre** : passage du Père Noël.

Dates à retenir en 2026

- **26 avril** : brocante
 - **1^{er} mai** : randonnée pédestre
 - **14 juillet** : Fête Nationale
 - **13 septembre** : randonnée pédestre et VTT
 - **20 décembre** : passage du Père Noël
- Merci à tous de votre participation dans nos manifestations et bonne année.



L'école primaire

L'année scolaire 2024-2025 a été riche en rencontres et en sorties

Nature, danse, musique, sciences et salons littéraires ont constitué autant de temps forts pour les élèves de nos quatre classes.

L'équipe enseignante et les élèves ont eu la chance et le plaisir de collaborer avec la compagnie Madrugada, Perche Nature, l'USEP, Pirouette, l'Espace de vie sociale ainsi que la médiathèque de Mondoubleau, Anille Braye Tennis et la piscine de Bessé-sur-Braye.

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir les 380 élèves de primaire du secteur de Mondoubleau pour le CROSS qui s'est déroulé dans un joli cadre situé à la baignade de Sargé-sur-Braye.

Cette année, après d'importants travaux de rénovation réalisés par la communauté de communes les Collines du Perche, les 71 élèves ont repris le chemin de l'école dans de très jolies classes. M^{me} Crémault Valérie a rejoint l'équipe enseignante dans la classe des CE 1/CE 2.

Dates à retenir

- **Marché de Noël** - vendredi 12 décembre à Cormenon.
- **Salon Graine de lecteurs** à Sargé-sur-Braye - vendredi 30 janvier 2026.
- **Carnaval** avec l'école de Cormenon - vendredi 20 mars 2026 à Sargé-sur-Braye.
- **Salon des Bonimenteurs** - samedi 28 mars 2026 à Mondoubleau.
- **Spectacle à l'Échalier** - vendredi 22 mai 2026.
- **Chorale** (date à définir).
- **Kermesse des écoles** - samedi 27 juin 2026 à Sargé-sur-Braye.



Visite de l'opéra de Tours



Les P'tis bals à Chambord



Le cross



Autour du tennis contre le harcèlement



Mosikenfête

ALERTE DE SÉCURITÉ



**NE JAMAIS PRÉSENTER
DE PILE, DE BATTERIE
NI DE CARTOUCHE DE
GAZ EN COLLECTE !**
(PORTE-A-PORTE ET BORNES)

Depuis début 2025, nous déplorons déjà 6 départs de feu :

2 dans des camions-bennes de collecte et **4** sur notre centre de TRI VAL DE LOIRE
chacun d'eux causé par des déchets qui n'ont leur place qu'en déchèterie afin
d'être sécurisés, acheminés et traités dans leurs filières spécifiques.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

**Malmenées lors des différentes étapes de collecte et de tri
(manipulation, déversement, transport, compactage mécanique...)
les piles, batteries et cartouches de gaz s'enflamment et explosent !**

Et ce pourrait-être la même chose chez soi !

Fort heureusement, au cours de ces 6 sinistres, aucun des personnels ni
pompiers exposés n'a eu à connaître de très graves conséquences vitales
néanmoins ils ont été fortement touchés par les émanations toxiques des fumées.

Les dommages matériels ont quant à eux été très conséquents : des coûts
exorbitants de reconstruction sur la SPL ajoutés au remplacement de matériel et
outils... et ce, pour une erreur de tri ? Une négligence ? Une méconnaissance ?



VIGILANCE

**Il est strictement interdit de déposer des piles,
des batteries ou des cartouches de gaz dans les
bacs, les sacs et les bornes de collecte.**

Ecrasées, choquées, concassées, broyées, lors des étapes de
collecte et de traitement des déchets, elles causent de graves
incendies qui menacent le personnel, les véhicules, les
structures jusqu'aux forces de secours !

**Cette erreur de tri est
une mise en danger d'autrui !**

Avant de jeter, veuillez à bien **retirer TOUTES les
cartouches et piles** cachées des cartes
musicales, porte-clefs, télécommandes, stylos,
cigarettes électroniques...

ATTENTION : dans les objets à énergie solaire
il y a aussi des batteries rechargeables !

**PILES
BATTERIES
ACCUS
TOXIQUES
...**



DÉCHÈTERIES

LOIR & SARTHE
Syvalorm
SYNDICAT DE VALORISATION
DES ORDURES MÉNAGÈRES



**Solutions de téléassistance
N°1 en France***

Vivez serein, nous sommes là 24h/24 et 7j/7.

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance
vous propose des offres adaptées à vos besoins.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile :

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou d'un médaillon, **Activ'zen** s'adresse à toute
personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle. Grâce à cette solution, vous êtes
autonome mais jamais seul.

En complément de son équipement de base, Présence Verte vous propose également un détecteur
automatique de chute brutale et un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistance
ainsi qu'un coffre à clés sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile et lors de vos déplacements :

Activ' mobil s'adresse à toute personne souhaitant se sentir rassurée à domicile mais également
à l'extérieur. Soit par appui, soit automatiquement en cas de chute lourde, vous serez géolocalisé
et secouru.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50%. Des prises
en charge sont également possibles par les caisses de retraite ou le conseil départemental dans
le cadre de l'APA. Des tarifs préférentiels avec des communes conventionnées et partenaires sont
également possibles.

PRÉSENCE VERTE TOURAINE

+ de 35 ans d'expérience
+ de 6100 abonnés

Une présence humaine de proximité
Un suivi technique et administratif
Un service disponible 24h/24 et 7j/7
Un conseil social

Des dispositifs avec option détection
de chute



géolocalisation

N'attendez plus, contactez votre agence **Présence Verte Touraine**
19 avenue de Vendôme, 41000 Blois - 02.54.44.87.26
Email : pv41@presenceverte.fr
Site internet : www.presencevertetouraine.fr

*N°1 en nombre de contrats sur le marché de la téléassistance aux particuliers.



ADMR
DU LOIR ET CHER

**1^{er} réseau national
et associatif de
service à la personne**



À L'ADMR41
nous vous accompagnons
au quotidien

ENTRETIEN DE LA Maison

- Entretien du linge
- Entretien du logement

SERVICES ET SOINS Seniors

- Aide à domicile : du lever au
coucher, pour la toilette
- et les courses
- Soins à domicile : soins d'hygiène
et de confort

ACCOMPAGNEMENT Handicap

- Accompagnement du
handicap et des aidants

PARENTALITÉ Enfance

- Service d'aide à domicile aux
familles
- Soutien à la parentalité



- Service de portage de repas

**Devenez
bénévole**

Vous aimez créer du lien ?

Visites de courtoisie

Soutien aux activités
de l'association

Participation
à la vie locale

Contactez-nous !

**Maison des services de
Mondoubleau**

4 place du Mail, 41170 - MONDOUBLEAU

02 54 89 13 20

ms-mondoubleau@admr41.org

L'ADMR RECRUTE !

Des aides à domicile
Des aides soignant(e)s !

jepostule@admr41.org

Véhicules de service et formations assurés



SUIVEZ L'ACTUALITÉ
ADMR41 !

Jeux en famille



Cette année vous trouverez en encart central un jeu de carte à découper.

La règle du jeu se trouve ci-dessous.

L'année prochaine nous vous offrons 18 nouvelles cartes pour agrémenter votre jeu. N'hésitez pas à nous envoyer vos idées d'événements avec leurs dates pour participer à l'élaboration du prochain lot de cartes !

RÈGLES DU JEU

Mini Timeline



Objectif du jeu

Compléter ensemble ou en compétition un ordre chronologique avec toutes les cartes, en les plaçant correctement selon leur date.



Contenu

18 cartes Événement (date au verso).



Mise en place

1. Mélangez les 18 cartes et faites un tas (pioche). La face avec la date de l'évènement doit restée dessous et non visible des joueurs.
2. Piochez la première carte et retournez la, face date visible, au centre de la table : elle constitue le point de départ de l'ordre chronologique.
3. Les 17 cartes restantes forment une pioche commune face cachée (date non visible).



Déroulement d'un tour

1. Le joueur actif pioche une carte et lit la question sans dévoiler le dos de la carte.
2. Il la place dans l'ordre chronologique, à l'endroit qu'il pense correct (avant ou après les cartes déjà posées).
3. On retourne la carte :
 - Si la date est correcte ➡ la carte reste en place.
 - Si la date est incorrecte ➡ la carte est remise sous la pioche toujours face avec la date cachée..



Fin de partie

- Mode compétitif : le joueur qui a placé le plus de cartes correctement gagne.
- Mode coopératif : les joueurs essaient ensemble de compléter l'ordre chronologique avec le moins d'erreurs possible.

Variantes

- **Rapide** : utilisez seulement 12 cartes.
- **Expert** : jouez avec toutes les cartes et comptez les erreurs.
- **Solo** : tentez de placer correctement toutes les cartes sans aide.

*Bonne partie
à toutes et tous !*